

CHSCT Basse-Normandie

réunion du 9 novembre

La réunion a débuté par une suspension de séance à la demande des organisations syndicales présentes afin que nous puissions nous entretenir sur l'ordre du jour proposé par la Direction et les points d'alertes que nous souhaitons ajouter en urgence, soit la situation des agences d'Hérouville-St-Clair et de Flers.

Nous reprenons la séance à 10H en demandant à ce que soient passés en priorité les points qui ont fait l'objet de cette demande de CHSCT par les OS et ajouter un point d'alerte pour les deux agences précitées.

1 - Demande d'informations sur l'organisation de la plateforme de Colombelles.

Vincent Laigneau nous informe que nous sommes toujours dans l'attente du dossier et des préconisations nationales concernant l'harmonisation des activités des plateformes.

Il nous présente donc l'organisation de la plateforme normande qui comprend aujourd'hui 5 services : 2 en ex-BN et 3 en ex-HN (180 agents sur 3 structures, 2 directeurs sur Colombelles, 3 sur St Etienne du Rouvray et un REP au Havre).

Le message qu'il a passé à ses collaborateurs est que « rien ne change, aucun périmètre d'activité ne sera modifié », nous sommes donc sur une logique de mutualisation comme depuis la fusion des régions.

Suite à sa nomination il a souhaité pour une « meilleure lisibilité » que la plateforme soit à présent nommée : Plateforme de Services Spécialisés (PSS).

Un organigramme commun est à venir mais la feuille de route est déjà existante.

Nous avons demandé à nous faire confirmer qu'aucun changement des activités n'avait donc eu lieu sur les sites de la PSS depuis la prise de poste de monsieur Laigneau : Mme Rott nous rappelle qu'une réponse nous sera apportée uniquement pour le calvados puisque le périmètre du CHSCT porte sur l'ex-BN.

Les élus s'engagent donc à ce que la question soit à nouveau posée au CHSCT ex-HN.

Les élus interrogent monsieur Laigneau sur les changements de planning intempestifs : repositionnement sur une activité contrainte en cours de journée non planifiée sur RDVA. Certains collègues de la PSS ont parlé « d'injonctions » au détriment de leur organisation personnelle.

Monsieur Laigneau a l'air très étonné à l'énonciation de la question et nous assure que « la consigne est de solliciter les agents et s'ils ne peuvent pas il n'y a aucune obligation, nous sommes dans la négociation ». Monsieur Laigneau s'engage à recadrer ses services.

2 - Questions des membres sur la mise en place de la réorganisation des Directions Territoriales et information sur l'aménagement des espaces de la DT 14-50 à Caen.

1 DT, 2 DTD et 1 Responsable de service Management. Les Chargés de Mission sont donc rattachés au Responsable Management à l'exception des deux ex-DT qui sont directement rattachés au DT. Une réunion est prévue la semaine prochaine. La Responsable Management a reçu chaque collaborateur pour faire le point sur les missions de chacun.

Nous rappelons que 3 agents sont aujourd'hui sur des postes jamais parus en BDE.

Point QVT : des collègues en souffrance, conditions de travail difficiles. Pour le moment pas de fiches mais il pourrait en être autrement car les agents ressentent un sentiment d'abandon depuis juillet ;

des circuits de plus en plus complexes associés à une perte d'autonomie, une réorganisation en constante modification, des missions non connues et des soucis de communication récurrents.

La Direction nous parle d'une réaffectation en surnombre (administrative). Mme Rott nous assure que les chargés de missions ont des activités bien déterminées.

A compter de 2018, la Direction nous fournira un organigramme lisible par activités et par missions. Les locaux eux étaient prévus à iso-effectif d'où les problèmes existants.

Les dires des agents sont que « les seules consignes sont ce que l'on ne doit pas faire mais certainement pas ce que l'on doit faire ! En résumé c'est le bordel ! ». « Des habilitations sont retirées de façon intempestives ».

Mme Rott rappelle que la réunion de service sera l'occasion de remettre les missions de chacun à plat ainsi que leurs prérogatives et que des ajustements courront sur 2018.

Point immobilier : on nous présente des aménagements sur Caen mais pas sur Saint Lô ou par exemple l'ancien bureau de la DT 50 n'est pas pourvu d'UC.

Mme Rott nous dit que les agents doivent faire une demande de portable.

Nous alertons sur le problème d'espace et de confidentialité dans les bureaux de la DT 14.

Mme Rott dit que la question de relogement est en projet pour le premier trimestre 2018.

3 - Demande d'informations sur le devenir de l'implantation de la Direction Régionale de Caen.

Bâtiment de l'UNEDIC dont nous sommes locataires et mis en vente sans remise en cause du bail qui court jusqu'en 2020. Si repreneur il y a, il doit reprendre avec le bail. On parle d'aménagement et pas de déménagement.

4 - Aménagement des locaux de l'agence de Mortagne-au-Perche et du parking de l'agence de Caen Fresnel

Mortagne-au-Perche : Déficience d'un bureau qui entraîne pour sa création une modification de façade, et une modification du RDC et de l'étage. Le changement de façade se fera sur une journée et l'intégralité des travaux sont prévus pour une durée d'environ 3 semaines.

La DG a donné son accord sur le budget 2017.

[Vote du CHSCT : 4 votants 4 pour](#)

Fresnel : Fermeture du parking en façade qui deviendra un parking à destination du personnel avec une sortie de secours commune à celui existant. Le local poubelles, qui a déjà brûlé 3 fois, sera fermé et l'ouverture se fera avec un badge PE et sera seulement ouvert aux heures de passage du ramassage. Les travaux sont prévus sur fin 2017 (50% à charge PE et 50% au promoteur).

5 - URGENCES

Flers : une fiche RPS collective le 7 novembre 2017.

La Direction travaille actuellement sur le recrutement du DAPE et nous informe de l'arrivée de JF Vaillant qui assurera l'intérim pour un mois et demi. La DTD passe chaque semaine en appui à l'ELD.

Les agents de Flers ne se satisfont pas de ces réponses, la Direction nous avait assuré de la stabilisation de l'agence lors des précédents CHSCT. La DTD arrive chaque semaine en ELD et repart aussi rapidement, nos collègues ne prennent pas cette situation comme un « appui » !

Mme Rott n'est pas d'accord et estime que cette visite hebdomadaire est un appui et n'a pas d'explication à nous donner si ce n'est que peut-être les éléments d'appui sont mis en place et qu'il n'y en aura pas d'autres. Peut-être une possibilité d'anticipation de nomination du futur DAPE.

C Fournigault échange par mail avec la DT 27-61 qui travaille sur un plan d'action d'accompagnement. Elle reviendra vers le CHSCT pour les suites données à la fiche RPS.

Le CHSCT n'est pas en accord avec cette situation : on demande trop d'adaptabilité aux agents, on accentue la fragilisation et éventuellement qu'il s'agirait presque d'un aveu d'impuissance.

Le CHSCT propose un renfort de la PSS et demande à ce qu'un rappel soit fait aux membres de l'ELD présente sur le droit à la déconnexion qui est valable pour chaque agent et aussi pour eux (travail à la maison, tard le soir...).

Hérouville-St-Clair : 4 fiches RPS individuelles et 1 collective

Les agents ayant fait une fiche individuelle ont eu un échange avec le service sécurité mais pas forcément avec leur ELD.

Suite à la fiche collective, des échanges ont débuté entre le DAPE et la DT, pour un travail qui commencera à compter du lundi 12 novembre pour la mise en place d'un plan d'action.

C Fournigault reviendra vers le CHSCT avec les différents points d'engagement.

Le CHSCT demande à ce que soient également revues en urgence les préconisations émises suite à la visite du 28 septembre 2016 qui à ce jour n'ont pas été suivies d'effet. (Aménagement de l'espace accueil, matériels obsolètes...)

6 - Point de situation sur la mise en place du télétravail et du travail de proximité.

La Direction se refuse à fournir une liste nominative des agents en télétravail mais nous « offre » la possibilité d'avoir l'actualisation des chiffres.

Difficultés rencontrées (DSI) : un point avec l'AD a été fait fin octobre sur le nombre d'appels des agents (177) qui est en diminution (13 le 03/10, 2 le 12/10...). Sur Flers un agent rencontre toujours des soucis avec sa clef de connexion -> *Signaler ce dysfonctionnement qui perdure à T De Moliner.*

Le CHSCT demande à ce que la Direction nous fournisse un écrit pour son refus de mettre à notre disposition une liste nominative des agents.

7 - Information sur le projet : adapter notre délivrance de services aux demandeurs d'emploi en recherche d'emploi « cadre ».

A compter du 1^{er} avril 2018 cette modalité d'accompagnement sera mise en place pour les cadres : convention nationale signée avec l'APEC qui sera déclinée régionalement.

Les agents souhaitant se positionner sur cet accompagnement devront le faire savoir directement auprès de leur ELD.

Une identification des agents aura lieu au mois de janvier 2018.

Une animation sera mise en place au niveau régional et territorial.

Les agences retenues sont Saint Lô, Hérouville, Lisieux et Evreux Delaune pour les cadres qui seront affectés en « suivi ». La gestion globale du compte se fera dans l'agence de rattachement. Dans chaque agence, il y aura un conseiller identifié « cadre » pour les modalités « guidé » et « renforcé ». L'ESI et l'OD se feront sur l'agence géographique et le basculement se fera lors de l'affectation dans la modalité.

Le Direction nous informe qu'il n'y aura pas de création de poste.

Le CHSCT demande à ce que nous soit donnée la charge réelle à iso-effectif ainsi que la méthode d'absorption de cette population pour le suivi et l'indemnisation dans les agences pré-identifiées.

Le CHSCT demande par la même occasion que nous soit fournie l'estimation de la charge de travail en « suivi » suite à l'expérimentation.

Vos représentantes SNU au CHSCT :

Marie-Noëlle EUDES et Marie SEILLIER